

MOT DE BIENVENUE DU DIRECTEUR GENERAL DE L'OBPE A L'OCCASION DE L'ATELIER DE SENSIBILISATION DES GROUPES CIBLES (CHERCHEURS ET TRADIPRATICIENS) ET DU PUBLIC SUR LE PROTOCOLE DE NAGOYA (APA)

BUJUMBURA, BEST OUTLOOK, LE 04/02/2020

**Monsieur le Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage,
Mesdames/Messieurs les Professeurs des Institutions Universitaires,
Mesdames/Messieurs les Directeurs Généraux,
Mesdames/Messieurs les Directeurs,
Mesdames/Messieurs les membres du Comité National APA,
Mesdames/Messieurs les journalistes,
Distingués invités,
Mesdames, Messieurs,**

C'est avec un réel plaisir de vous souhaiter une cordiale bienvenue et vous remercier d'avoir répondu à notre invitation pour prendre part à cet « *atelier de sensibilisation des groupes cibles sur le Protocole de Nagoya en matière d'Accès et Partage des Avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques (APA)* ».

Votre présence dans cette belle salle de l'**Hôtel BEST OUTLOOK**, malgré vos agendas chargés, est une preuve éloquente de votre attachement à la mise en œuvre des conventions internationales en matière de protection de l'environnement et de sauvegarde de la biodiversité et leurs protocoles ratifiés par le Burundi et je tiens à vous réitérer, mes remerciements pour cette sollicitude sans cesse renouvelée.

Je suis ravi de revoir toutes les parties prenantes, y compris les Chercheurs ici représentés par les Professeurs d'Universités et d'autres Institutions de recherche, les membres du comité National APA, les Tradipraticiens, les Hauts Cadres et Cadres des Institutions ayant la protection de l'environnement et la sauvegarde de la biodiversité dans leurs attributions.

Distingués invités;

Mesdames, Messieurs;

Le Burundi dispose des ressources génétiques susceptibles de déclencher un développement durable. Mais, il n'existe pas encore de mécanismes formels de partage des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources et des connaissances y associées soutenus par une loi et il y a un manque de transfert de technologies liées à l'utilisation des ressources génétiques en provenance du Burundi. Dans cette situation, des firmes étrangères continuent à exploiter les ressources génétiques du Burundi pour en extraire des molécules utiles pour la médecine moderne et la cosmétique. Ces produits sont souvent vendus à des coûts élevés et peuvent même rapporter beaucoup de fonds au profit des étrangers sans compensation proportionnée dans les pays d'origines. Il est donc indispensable pour cela que le pays mette en place des mesures favorisant l'APA afin de mieux encadrer la gestion de la biodiversité sur tout le territoire et valoriser les connaissances traditionnelles y associées pour éviter qu'elles ne soient utilisées clandestinement. C'est dans cette logique que vous avez été conviés à cet atelier et vos contributions nous seront donc d'une grande nécessité et je vous invite tous à vous impliquer avec force et efficacité afin qu'il y est des mécanismes appropriés de mise en œuvre des obligations du pays face au Protocole de Nagoya sur l'Accès et Partage des Avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques (APA).

Encore une fois, je présente mes vifs remerciements à vous tous ici présents et à tous nos partenaires et collaborateurs qui ne cessent de nous appuyer dans notre mission de veiller à la mise en œuvre des obligations découlant des Conventions et Accords internationaux relatifs à l'environnement et la biodiversité auxquels le Burundi fait partie.

Je vous remercie.

Que Dieu vous bénisse.